

Certificat d'Analyse(s)

*Annule et remplace Dossier
200814003673 03 du 02/10/2020*

| | |
|---|--|
| Propriétaire : Mme BRION Anaïs Elevage : 9073 Demandeur : BRION Anaïs Organisation : Association Française du Ragdoll Préleveur : LAPIERRE Catherine (18816) | Mme BRION Anaïs Place Haute 46320 REYREVIGNES |
| Date de prélèvement : 06/08/2020 | Date de réception : 14/08/2020 |
| Nombre de prélèvements : 4 | Nature des prélèvements : Buccal (brossette) |
| Espèce : CHAT | Race : RAG - Ragdoll |
| Date de naissance : 21/09/2018 | Sexe : Femelle |

Filiation - contrôle de parenté

Date d'exécution : 02/10/2020

Mère(s) présumée(s)

Compatibilité(s)

| | | |
|----------------|---|-----|
| FC19268 | ORANE DE LA DEESSE DE SELENEE 250268732488541 | ... |
|----------------|---|-----|

Règles d'interprétation (protocole de coopération LOOF-GENINDEXE/ méthode interne ANAACR 05):

- Une filiation ne peut être interprétée que lorsque le nombre de marqueurs microsatellites génotypés communs entre le descendant et ses parents est au minimum égal à 8 du core panel.
- Une filiation est incompatible lorsqu'au moins deux marqueurs ne respectent pas les lois de la transmission héréditaire. Première loi : un produit doit avoir reçu un allèle de chacun de ses deux parents. Deuxième loi : un parent doit avoir transmis l'un de ses deux allèles à son produit.

*Certificat d'analyse de filiation-contrôle de parenté - ANAACR 01 EN 03 -
date:17/04/2013 - I.R:01*

Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.

*La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé
photographique intégral.*

Fait à Loudéac, le 05/10/2020

Dr David Schikorski
Responsable Génomique



Certificat d'Analyse(s)

| | |
|---|--|
| Propriétaire : Mme BRION Anaïs Elevage : 9073 Demandeur : BRION Anaïs Organisation : Association Française du Ragdoll Préleveur : LAPIERRE Catherine (18816) | Mme BRION Anaïs Place Haute 46320 REYREVIGNES |
| Date de prélèvement : 06/08/2020 | Date de réception : 14/08/2020 |
| Nombre de prélèvements : 4 | Nature des prélèvements : Buccal (brossette) |
| Espèce : CHAT | Race : RAG - Ragdoll |
| Date de naissance : 21/04/2020 | Sexe : Femelle |

Filiation - contrôle de parenté

Date d'exécution : 02/10/2020

| <i>Produit(s)</i> | <i>Compatibilité(s)</i> |
|---|---|
| FC35609 RENAISSANCE DE LA DEESSE DE SELENEE 250268743389468 - Femelle | Compatible avec la(les) mère(s) FC19268 en l'absence du père |

Règles d'interprétation (protocole de coopération LOOF-GENINDEXE/ méthode interne ANAACR 05):

- Une filiation ne peut être interprétée que lorsque le nombre de marqueurs microsatellites génotypés communs entre le descendant et ses parents est au minimum égal à 8 du core panel.
- Une filiation est incompatible lorsqu'au moins deux marqueurs ne respectent pas les lois de la transmission héréditaire. Première loi : un produit doit avoir reçu un allèle de chacun de ses deux parents. Deuxième loi : un parent doit avoir transmis l'un de ses deux allèles à son produit.

*Certificat d'analyse de filiation-contrôle de parenté - ANAACR 01 EN 03 -
date:17/04/2013 - I.R.:01*

*Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé
photographique intégral.*

Fait à Loudéac, le 05/10/2020

*Dr David Schikorski
Responsable Génomique*

